



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat / Sekretariat
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 - adm@courtepin.ch

Législature 2026-2031

Message no 56 du Conseil communal au Conseil général
du 27 mai 2026

Demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223.00 pour le transport scolaire

1. Introduction et objet du message

Dans le cadre du bouclage des comptes 2025, il apparaît que les charges relatives au transport scolaire s'élèvent à CHF 400'000.00, alors qu'un montant de CHF 245'000.00 avait été inscrit au budget.

Il en résulte un dépassement de CHF 155'223.00.

Conformément à l'art. 35 de la loi sur les finances communales (LFCo), lorsqu'un crédit budgétaire s'avère insuffisant, un crédit supplémentaire doit être sollicité. Par ailleurs, ce dépassement excède la compétence financière du Conseil communal fixée à CHF 50'000.00 par le règlement communal.

Ce dépassement s'explique principalement par une évolution de l'organisation du transport scolaire en cours d'année. Le budget 2025 avait été établi sur la base d'un dispositif comprenant 3 bus. Toutefois, dès le mois de mai 2025, il a été nécessaire de recourir à 5 bus afin de répondre aux besoins effectifs, entraînant une augmentation significative des coûts.

La situation a depuis été réévaluée et adaptée, avec une organisation actuelle reposant sur 4 bus. Par ailleurs, une analyse est en cours afin de clarifier le cadre contractuel et d'optimiser durablement les prestations de transport scolaire.

Dès lors, le Conseil communal soumet au Conseil général une demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223.00 relative aux frais de transport scolaire pour l'exercice 2025.

2. Conclusion

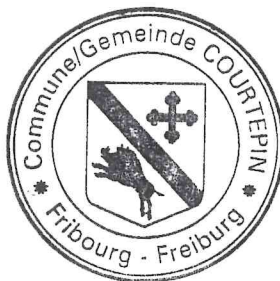
Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223.00 pour le transport scolaire.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 avril 2026

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat